



COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL
DU LUNDI 23 JANVIER 2023
COMPTE RENDU DES ELUS FORCE OUVRIERE

VOUS REPRENDREZ BIEN UNE PETITE BOUCHEE ?

Ce premier grand rendez-vous de l'année entre les organisations syndicales et la Direction était consacré à l'installation du tout nouveau CSAL, au vote des « ponts naturels » 2023 et aux suppressions d'emplois dans la Vienne. Pour s'éviter un fiasco lié à un éventuel boycott, la Direction avait décidé de programmer deux comités sur la journée : un en fin de matinée avec un ordre du jour allégé et pas trop conflictuel, et un l'après-midi uniquement consacré aux suppressions d'emplois. Finement joué, puisque si le CSAL du matin a pu se dérouler normalement, celui de l'après-midi a été boycotté par 3 organisations syndicales sur 4, seul FORCE OUVRIERE ayant choisi de siéger (cf. nos explications sur le sujet dans le prochain compte rendu).

Installation du Comité Social d'Administration Local de la DDFIP de la Vienne

Mis en place par la loi dite de « Modernisation de la fonction publique » votée en juin 2019, et imaginé pour être le pendant du Comité Social d'Entreprise (CSE) qui existe dans le secteur privé, le Comité Social d'Administration Local (CSAL) a vocation à remplacer, en les fusionnant, le Comité Technique Local (CTL) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

De façon à peine croyable, et alors que la loi créant cette nouvelle instance a été votée il y a plus de trois ans, le règlement intérieur du CSAL n'est toujours pas élaboré, enlisé quelque part au niveau du ministère de la Fonction Publique. Certes, il y a des choses plus graves, sachant que le décret du 20/11/2020 fixe déjà certains points sur le fonctionnement des CSA, notamment les règles de quorum et de convocation. Mais cela illustre à merveille tout le mépris du pouvoir politique actuel envers les organisations syndicales.

La Directrice, après avoir essuyé sur ce point une volée de protestations de la part des membres du CSAL, a indiqué ne pas disposer d'information sur cette absence de règlement intérieur, lequel lui a été annoncé pour fin février ou début mars (2023... a priori). D'après elle, le fonctionnement des CSAL sera identique au fonctionnement des anciens CTL (si rien ne change, pourquoi un tel retard dans l'élaboration du règlement intérieur ?). La Direction ajoute que nous aurons à voter localement sur le règlement intérieur mais que l'on ne pourra rien changer au document élaboré au niveau national (si tel est le cas, on se demande bien à quoi servirait ce vote).

La Directrice est revenue sur les élections de décembre dernier en indiquant que celles-ci se sont bien déroulées et que la participation élevée légitime les organisations syndicales élues (71% dans la Vienne, sachant qu'on dépassait les 90 % lorsque le vote se déroulait de façon non électronique). Elle entend faire vivre le CSAL selon les mêmes modalités qu'avant 2023 : 3 CSAL et 2 Formations Spécialisées (l'instance issue du CSAL qui remplace le CHS-CT) par semestre.

La Direction souhaite y ajouter différents groupes de travail, déclinant localement le modèle de la DG. Ces groupes de travail se réuniront sur les thèmes du COM (Contrat d'Objectif et de Moyens), de la RGP (Responsabilité des Gestionnaires Publics), mais aussi comme antérieurement, pour le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et pour les projets immobiliers.

A l'issue de ces premiers échanges sur la mise en place un peu floue du CSAL, nous sommes passés à l'examen du seul point de l'ordre du jour faisant l'objet d'un vote, à savoir, les « ponts naturels » pour 2023.

Point pour vote : « ponts naturels » 2023, vendredi 19 mai et lundi 14 août

La Direction a d'abord rejeté la proposition d'une des organisations syndicales de transformer ces jours de congés obligatoires en autorisations d'absence, estimant qu'une telle faveur passerait mal auprès des usagers. Argument tout de même un peu biaisé. Si la Direction locale refuse d'attribuer des autorisations d'absence, c'est d'abord et avant tout parce que la Direction Générale le lui interdit.

Les élus FORCE OUVRIERE ont fait remarquer que le niveau local de vote de ces congés obligatoires n'était sans doute pas le bon. Si le vote avait lieu au niveau national, l'ensemble des services seraient fermés ce qui éviterait aux collègues informaticiens des ESI de travailler ces jours-là pour assurer une assistance aux utilisateurs des départements n'ayant pas entériné ces ponts.

Nous avons également indiqué que, dans certains départements ayant pourtant voté les « ponts naturels », la Direction a demandé à des agents de SIP de se positionner en télétravail ces jours-là pour répondre aux appels téléphoniques des usagers. Il paraît que cela a été fait sur la base du volontariat. On espère qu'il ne s'agit pas du même type de volontariat que celui en vigueur dans certaines entreprises pour le travail du dimanche.

Conformément à une ligne de conduite habituelle, FORCE OUVRIERE a voté pour la proposition de deux « ponts naturels ». La CGC a fait de même, Solidaires et la CGT s'abstenant.

A l'issue du premier CSAL de l'histoire de nos services, la Direction s'est fendue d'une petite collation afin de marquer de façon un peu plus solennelle l'instauration de cette nouvelle instance. Les élus FORCE OUVRIERE y ont participé de bon coeur. On a beau n'être d'accord sur à peu près rien, le dire, l'écrire, le faire savoir, il n'est pas interdit de faire preuve de savoir-vivre en partageant un peu de convivialité autour d'un verre de Vouvray bien frais et de quelques excellents petits fours. Nous aurons tout le temps de nous crêper le chignon lors du prochain CSAL et de ceux qui suivront.

Le prochain CSAL se déroulera le lundi 30 janvier à 9h15, sans condition de quorum, et il abordera les suppressions d'emplois dans la Vienne.

Les élus FORCE OUVRIÈRE

Titulaires : Amélie BARDET (BCR) – Damien PATRAC (TPEH) – Eric LIEBUS (MDRA)

Expert : Frédéric RICHARD (SGC Poitiers extérieur)